

CANADA

Province de Québec

Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau

Municipalité de Grand-Remous

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la Municipalité de Grand-Remous, tenue le 23 juin 2021 à compter de 8h00 heures à la salle du centre Jean-Guy Prévost au 1508, route Transcanadienne à Grand-Remous.

Sont présents :

Mme Jocelyne Lyrette, Mairesse

M. Jacques Rodgers, conseiller

M. Gilles Richard, conseiller

M. Éric Bélanger, conseiller

Absence motivée :

Mme Julie Paiement, conseillère

M. Jean-Marie Gauthier, directeur général fait office de secrétaire de la séance.

Assistance

Aucun citoyen n'assiste à la rencontre.

Ouverture de la séance ordinaire

La mairesse, **Jocelyne Lyrette**, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la séance ouverte à 8h00 heures.

ORDRE DU JOUR

000 - OUVERTURE DE LA RENCONTRE

- 000-01** Ouverture de l'ajournement
- 000-02** Adoption de l'ordre du jour
- 000-03** PÉRIODE DE QUESTIONS

100 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 110** Conseil et personnel municipaux
- 130** Gestion financière et administrative

200 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

300 - TRANSPORT

- 300-01** Octroi de contrat – Chemin Dorion

400 - HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

500 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

600 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

- 600-01** Dépôt de la dérogation mineure #2021-02, chemin Festival
- 600-02** Acceptation de la dérogation mineure

700 - LOISIRS, CULTURE ET ÉDUCATION

800 – CORRESPONDANCE

900 - VARIA

1000 - PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

1100 –LEVÉE DE L'AJOURNEMENT

A- 230621-160 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

1^{ère} PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question, puisqu'aucune personne n'assiste à la rencontre.

A-230621-161 **Octroi de contrat**

ATTENDU QUE des demandes de soumissions publiques ont été publiées via le site SEAO;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 17 juin 2021 à 11h05, en la présence de la mairesse, d'un conseiller, monsieur Gilles Richard et du directeur général;

ATTENDU QUE cinq (5) entrepreneurs ont répondu à la demande de soumissions;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire est la firme Boldex au montant de 143 003.30\$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu que le conseil octroi le contrat à la firme Boldex dont les obligations sont mentionnées dans le cahier des charges, au montant de 130 003\$ plus les

taxes applicables totalisant 149 470.94\$, dont aucun montant pour les imprévus.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT DE L'AVIS PUBLIC, DÉROGATION MINEURE

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Avis est par la présente donné par le soussigné, directeur général, que lors d'un ajournement du conseil municipal de la Municipalité de Grand-Remous qui aura lieu le 23 juin 2021 à 8h, au centre Jean-Guy Prévost, 1508, route Transcanadienne, Grand-Remous, le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

LOT 4 168 634 (73, CHEMIN DU FESTIVAL, GRAND-REMOUS)

Demande numéro 2021-02 ayant pour effet de réduire les marges de recul avant et latéral d'implantation d'un bâtiment principal. La marge avant sera réduite à 8 mètres contrairement à 12 mètres tel qu'il est prescrit à l'article 6.2.1.2. Les marges de recul latéral seront réduites à 4.50 mètres contrairement à 15 mètres avec un minimum de 6 mètres sur un côté tel que prescrit à l'article 6.3.1.4 du règlement de zonage No 074.

DONNÉ À GRAND-REMOUS, ce 9 juin 2021.

A-230621-162 Acceptation de la dérogation mineure # 2021-02

Il est proposé par **Gilles Richard** et résolu que la demande de dérogation mineure # 2021-02 soit adoptée tel que demandée

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

A-080321-163 Levée de l'ajournement

Il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu que la levée de l'ajournement soit adoptée. Il est 8h07 précisément.

Adoptée à l'unanimité

Jocelyne Lyrette
Mairesse

Jean-Marie Gauthier
Directeur général

Je, Jocelyne Lyrette, ai approuvé et signée toutes et chacune des résolutions contenues au procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général/greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 142 du Code municipal.

